

## CONSEIL COMMUNAL DE MORGES

Extrait de procès-verbal de la  
séance du 2 mai 2012

Présidence de M. Pierre Marc Burnand

Conseillers présents : 79

---

### LE CONSEIL COMMUNAL DE MORGES

- vu le préavis de la Municipalité,
- après avoir pris connaissance du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

#### décide :

1. d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 87'500.00 pour le remplacement des 6 horodateurs cités en titre ;
2. de dire que ce montant sera amorti, en règle générale, en cinq ans, à raison de CHF 17'500.00 par année, à porter en compte dès le budget 2013 ;
3. de dire que les charges d'exploitation seront portées aux comptes de fonctionnement (N° 61000.3143.02) dès l'année 2013, à raison de CHF 1'820.00 par année.

Résultat de la votation : **Unanimité**

---

Ainsi délibéré en séance du 2 mai 2012.

L'attestent :

Le président

La secrétaire

Pierre Marc Burnand

Jacqueline Botteron